



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 8738

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la situation des personnes, enfants ou adultes, atteintes d'autisme. Mises une fois encore en exergue par l'association autisme de France, les difficultés rencontrées par ces personnes et par leurs entourages sont immenses. Le diagnostic précoce, la prise en charge et les possibilités d'insertion sont autant d'éléments qu'il est indispensable d'inscrire dans un véritable projet éducatif et personnalisé. Aussi, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre en faveur des personnes autistes et de lui communiquer toutes les intentions en ce sens.

Texte de la réponse

En 1996, les chiffres retenus pour les premières évaluations correspondaient à un taux de prévalence faisant consensus. Or, depuis cette époque, les études et les recherches menées tant en France que dans les autres pays laissent à penser que la prévalence de l'autisme et des troubles apparentés seraient sous-estimés. Les chiffres avancés aujourd'hui, très divers selon les méthodes et la définition des catégories diagnostiques retenues, sont l'objet d'analyses et de débats dans la communauté scientifique. Afin d'établir un consensus sur les critères diagnostiques avant deux ans, une conférence de consensus sera organisée en 2004 avec le soutien de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé. Les résultats de cette conférence seront à la base de l'information et de la formation des professionnels. Ils devront donc être largement diffusés auprès des médecins généralistes, pédiatres, psychiatres et auprès des personnels des services de protection maternelle infantile. S'agissant des familles, le diagnostic précoce lui-même et la prise en charge doivent être améliorés. Les centres ressources sur l'autisme jouent sur ce point un rôle important. Quatre centres existent à ce jour à Reims, Brest (avec une antenne à Nantes), Tours et Montpellier. Trois centres supplémentaires devraient voir le jour prochainement à Paris, en Alsace (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) et en Rhône-Alpes. Le dépistage précoce ne saurait avoir de sens sans être saisi par une prise en charge adaptée. Les plans pluriannuels de ces dernières années ont permis la création de plus de 3 000 places en établissement spécialisé pour enfants et adultes autistes auxquelles il faut ajouter des places financées par les plans pluriannuels non spécifiques à l'autisme. Ces réponses sont notoirement insuffisantes car si tous les autistes ne justifient pas systématiquement d'une réponse institutionnelle, ils justifient d'un accompagnement. Or les familles sont encore dans des situations totalement dramatiques. C'est pourquoi l'effort doit être au moins soutenu si ce n'est amplifié. La planification des réponses fait partie intégrante du rôle que vont jouer les comités départementaux consultatifs des personnes handicapées. De même, les comités techniques régionaux sur l'autisme doivent être réactivés. Enfin, les conclusions de la mission confiée à M. Jean-François Chossy permettront de donner une nouvelle impulsion à la politique en faveur des personnes autistes. Les associations de parents et les professionnels seront réunis en juin pour qu'ensemble nous puissions bâtir des orientations pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8738

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4915

Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 5017